

# Améliorer l'orthographe ou écrire crocan ?

L'idée n'est pas nouvelle de remplacer l'orthographe par un système de transcription qui permette à tous de communiquer sans difficultés inutiles. En revanche, les recherches de ces dernières années confirment que la mise au point d'un tel système est désormais un problème mûr, théoriquement et pratiquement. Ce qui est nouveau également, cette fois sur le plan de la pratique sociale, c'est que les institutions et les associations en place, qui s'accrochent à l'idée de maintenir l'orthographe — avec ou sans améliorations — ne sont plus assurées autant qu'il y a vingt ans de pouvoir entretenir les usagers dans leur état de sous-information, d'inhibition et de réflexes conditionnés («orthographe = français», «orthographe = culture», «orthographe = gymnastique de l'esprit», etc.) : des précédents existent, sur d'autres terrains. On a vu se développer ce qu'Alain Touraine appelle des «protestations modernisatrices», par circulation accélérée de l'information, initiatives prises par les usagers eux-mêmes, qui anticipent parfois sur l'évolution de la légalité, et création de clivages traversant toutes les associations de type classique : un bon exemple en est l'action menée dans les années 70 à 74 par les mouvements féministes contre la loi de 1920.

La réunion de ces deux conditions favorables, l'une technique, l'autre sociale, suggère une tactique : utiliser la graphie nouvelle parallèlement à l'orthographe, dès maintenant, partout où c'est possible... Les «lettrés» peuvent freiner ou accélérer cette action. En tout état de cause, ce sont les usagers qui prouveront le mouvement en marchant.

oOo

A. Pour préciser ce point de vue, je partirai de ce qui a été pour moi l'occasion de le formuler, c'est-à-dire d'une lecture critique du n° 25 de la revue *Pratiques* (décembre 1979), tout entier consacré à l'orthographe. Je ne dirai pas tout l'intérêt théorique ou pédagogique des articles contenus dans ce numéro, ni les progrès réalisés par l'équipe HESO (Histoire Et Structure de l'Orthographe) du C.N.R.S., depuis ses premiers travaux jusqu'au *Que sais-je ?* de Nina Catach et à cette présentation dans *Pratiques*. Je m'interrogerai sur la façon dont ces travaux peuvent fonctionner socialement, en me contentant de dégager une tendance générale, faute de pouvoir repérer les divergences, qu'on devine parfois considérables, entre les auteurs.

1. La montagne peut accoucher d'une souris : on a tout lieu de craindre que la description systématique de l'orthographe n'aboutisse, malgré de bonnes intentions, à un dépoussiérage-alibi, assorti d'une re-sacralisation du système actuel.

a. Sur le plan théorique, il est bon sans doute de rappeler que «ce n'est pas le son, mais la langue qui fait l'unité du langage» et que l'écriture peut remplir vis-à-vis de la langue d'autres fonctions que celle de substitut de l'oral. Mais il faudrait éviter des formules ambiguës qui risquent de laisser identifier à l'écriture (voire à la langue, p. 12) ce qui n'en est qu'un cas particulier, l'orthographe, et de suggérer que l'appropriation de celle-ci serait une exigence fondamentale «pour un homme cultivé» (pp. 6, 32 ; voir p. 8 la notion d'«enculturation» par l'orthographe).

On va plus loin (p. 7) : il y aurait une «langue écrite élaborée», comportant «un aspect linguistique et un aspect littéraire», et l'orthographe constituerait «un des niveaux de cette langue écrite élaborée», dont l'intervention est située

«essentiellement à deux moments : dans l'appréhension pleinement élaborée du message (pour un lecteur), dans la communication pleinement élaborée du message (pour le scripteur)». A qui fera-t-on croire que, dans «Il fait un sale temps» et dans «O temps, suspends ton vol !», les informations fournies par le p et le s de temps ou par le choix en faveur de em de préférence à am, en ou an pour noter le son distinctif /â/, informations inutiles quand je parle, deviennent utiles quand j'écris, représentent une «élaboration» digne d'intérêt plutôt qu'une obligation superflue, donc un bruit, du point de vue de ma communication ? Je ne conteste pas la richesse des possibilités offertes par les moyens graphiques, ni — pour l'historien ou le généraliste — l'importance des lettres muettes et de la pluralité des variantes orthographiques pour chaque phonème, mais je conteste l'intérêt de ces lettres et de cette pluralité pour mon usage écrit du français. D'autre part, ce qu'on ne nous dit pas, c'est ce qu'on entend par aspect «littéraire» : s'agit-il d'une réhabilitation de cette notion confuse qui permet aux dominants de décider, à la place des usagers, de ce qui est digne d'intérêt et de ce qui ne l'est pas dans les productions de la langue ?... De ce qui est «texte» et de ce qui ne l'est pas, comme on lit dans le n° 22-23 de la même revue ? De même, qui est cet «homme cultivé» ? Un mandarin... un néo-mandarin ? respectueux des traces graphiques d'anciens états de langue (traces dont les «grands» auteurs eux-mêmes se souciaient peu) ?

Et si l'enjeu était ailleurs, dans la mise en place, ici et maintenant, d'un moyen d'écrire pour tous, y compris pour la masse des enfants et des adultes dont la culture est actuellement interdite d'écriture ? Dans ce numéro spécial sur l'orthographe, on dit les difficultés des enfants en orthographe, l'injustice de la sélection qui s'ensuit, mais pas leur besoin d'écrire, la répression de ce besoin, la répression de la culture populaire par l'orthographe. Avant d'être un pluri-système-objet-d'études-pour-les-spécialistes... et d'apprentissage pour les enfants, l'orthographe est une pratique sociale : l'objectivité scientifique elle-même oblige à expliciter le choix de l'observateur en matière de culture, à ne pas en réserver l'examen à quelque «niveau politique» abandonné à d'autres spécialistes... C'est au moment même où on parle d'orthographe qu'il faut prendre parti : l'usage courant de la langue, qui inclut l'usage populaire, donc la culture qu'il porte, avec le meilleur et le pire, a-t-il le droit d'être écrit tel quel ou considère-t-on qu'il n'est pas assez «élaboré» pour se voir accorder cette dignité ? Le choix des moyens graphiques dépend de la réponse à cette question préalable.

b. D'un point de vue pédagogique, il est de bonne méthode de partir de l'observation de l'écrit, d'aller du fonctionnel vers le non fonctionnel (pp. 53-63), de bâtir des «règles de sélection des programmes» qui permettent de trouver les formes orthographiques (p. 39), de privilégier les formes les plus fréquentes (p. 19). Mais, qu'on le veuille ou non, ces règles de sélection seront à l'image du système, complexes à souhait (voir l'exemple de la base «A», p. 39). Même fondée sur une description scientifique, aucune méthode ne saurait abolir magiquement les deux points faibles du système : la double obligation, non justifiée par les besoins de la communication, de choisir entre plusieurs variantes pour noter chaque phonème et d'ajouter des lettres inutiles.

D'autre part, à côté du souci évident d'améliorer l'intégration des enfants, leur adaptation aux pratiques sociales existantes, on ne voit pas grand chose ici de l'aspect de rupture que peut aussi comporter notre pratique pédagogique.



Du point de vue des méthodes, on fait bien découvrir aux élèves les contradictions de la notation traditionnelle en dictée (p. 78). Mais on reste dans le cadre d'une pédagogie-course d'obstacles, bien linéaire (p. 48), bien hiérarchisée, et toujours aussi sélectionniste : on part des « handicaps les plus grossiers » (p. 43), on constitue des « groupes de niveau » (p. 45), et le « contrôle des acquisitions s'effectue à l'aide d'une fiche individuelle qui devrait suivre l'élève du C.P. à la classe de 3<sup>e</sup> (p. 47)... On nous avait prévenus (p. 7) : « le fait que l'orthographe constitue un des niveaux de la langue écrite élaborée signifie... qu'elle n'est pas immédiatement à la portée du lecteur-scripteur débutant... ». Faudra-t-il définir pour les élèves éjectés « vers la vie active » un savoir minimum, un S.M.I.C. en écriture (voir bibliogr. 5) ? En tout cas, l'expression écrite de l'enfant, celle de l'enfant d'ouvrier ou d'immigré en particulier, n'est pas prête de se voir reconnue à part entière !

Quant aux contenus, la perspective d'une évolution, souvent évoquée, reste en fait lointaine. Même l'initiation des élèves à une approche systématique ne débouche que sur une meilleure appropriation de l'orthographe : l'enfant inventera lui-même les règles de sélection... des allogrammes (p. 81). On parle bien d'étayer un jugement critique à l'occasion du mouvement qui va du fonctionnel vers le non-fonctionnel (pp. 53-63) ; de même, l'idée de faire faire aux élèves des statistiques de fréquence sur les lettres pourrait mener loin (p. 81). Mais tout se passe comme si on n'osait pas se placer carrément — et placer l'enfant — d'un point de vue extérieur au pluri-système orthographique. On tiendrait là pourtant le moyen de lui faire prendre de la distance par rapport à l'orthographe, en même temps qu'on lui permettrait d'analyser l'expérience personnelle, qu'il en a, donc de se décupabiliser. Ainsi, partant de la constatation, également faite dans ce numéro (p. 28, 75...), que la compétence phono-graphique des enfants est excellente et qu'ils ne font pratiquement d'erreurs que quand on les oblige à quitter ce terrain, je propose depuis quelques années à mes élèves, en 6<sup>e</sup> comme en 3<sup>e</sup>, une grille d'analyse de l'orthographe établie d'abord d'un point de vue phonologique (voir bibliogr. 6). On constate alors que le point de vue des enfants est résolument fonctionnel, comme le faisait prévoir leur pratique : « Fo q sa s écriv com sa s prononse ! » A nous, spécialistes, de prendre parti pour ou contre leur intuition... Et si on les écoutait ? Et si l'autre aspect de notre pratique pédagogique, l'aspect de rupture, répondait aussi à un besoin chez eux ?

c. Du point de vue d'une réforme de nos pratiques d'écriture, on rappelle avec raison dans ce numéro que l'orthographe, en tant qu'« institution », est modifiable ; on met l'accent sur la nécessité de diffuser une approche scientifique pour préparer les esprits à l'idée d'une évolution ; et on met en garde opportunément contre le conservatisme des « idéographistes » (p. 100). Quant aux propositions concrètes, nos auteurs suggèrent d'améliorer l'orthographe en commençant prudemment par certaines graphies aberrantes (p. 19), avant d'aborder, éventuellement, celles dont la description exige les règles les plus excentriques (pp. 40-42).

Les moindres atteintes au tabou qui pèse sur l'orthographe sont positives. Mais, dans des allègements minimes, les adultes verront-ils autre chose qu'une entrave à leurs sacro-saintes habitudes, et les jeunes une réforme bidon ? L'orthographe, même « améliorée », restera l'instrument de sélection qu'elle est actuellement, et les Français, confiants dans leurs spécialistes, en reprendront pour cent ans...

Quant à aller plus loin, aucun de nos auteurs ne se déclare pour la suppression, même à terme, de toutes les survivances inutiles, c'est-à-dire non seulement des lettres « purement historiques », mais aussi des marques dérivationnelles et grammaticales « muettes » et de la pluralité des variantes orthographiques pour chaque phonème. Un tel rejet équivaldrait à changer de système ? En effet... Mais alors, pourquoi revenir si souvent sur ce « noyau fondamental » des phono-grammes (pp. 27, 55, 62, 75, 109...) ? Si on espère y réduire un jour l'orthographe, pourquoi ne pas le dire carrément ? Si on ne partage pas les a priori évoqués plus haut sur la « langue écrite élaborée », craint-on de fournir aux enfants des informations dont ils feraient un usage... incontrôlable ? Craint-on de heurter les lecteurs (l'électeur ?), de les supposer intelligents ?

On n'évoque guère dans ce numéro, le point de vue des intéressés sur l'évolution de nos pratiques d'écriture. On y reste prisonnier d'un monde hiérarchisé, où le chercheur cherche, où le réformateur réforme, où l'enseignant enseigne... d'une façon « responsable » (p. 19), où l'enseigné s'applique et où les intéressés se taisent. Or, il y a gros à parier que les adultes, surtout ceux qui lisent et écrivent peu, adopteraient le même point de vue fonctionnel que les enfants, pourvu qu'on leur fournisse les mêmes moyens d'approche (voir plus haut). Le sens de la résistance longue et sourde du peuple à l'orthographe des dominants n'est-il pas la revendication d'une écriture phonologique dans son principe ? Libre aux nostalgiques de s'imaginer qu'au temps de J. Ferry le peuple « n'était pas prêt à recevoir » (p. 4) une orthographe de latinistes ! En réalité, le peuple n'avait pas plus besoin d'être « enculturé » par cette orthographe-là qu'il n'aura besoin de l'être demain par une orthographe « améliorée ».

S'achemine-t-on vers la reconnaissance pour la parole populaire de son droit à l'écriture, quand on l'assortit au départ d'une condition comme l'accès à un « niveau élaboré » dont la seule vertu évidente est de perpétuer le barrage de l'orthographe ? Sommes-nous obligés de choisir entre des impasses, trop facilement caricaturées (le maintien intégral, le laxisme, la suppression — immédiate ? —, la liberté totale ; pp. 18 et 120), et la solution conservatrice qu'on nous propose ?

Découvrir des structures n'oblige pas à les justifier. Il serait dommage que les travaux de l'équipe HESO, le relais qu'ils trouvent dans la revue *Pratiques*, l'intérêt qu'ils peuvent susciter au P.C.F. ou ailleurs, les publications pédagogiques qu'ils vont faire naître — on nous les annonce déjà —, ne servent qu'à rajeunir un système graphique de mandarins.

2. Ces travaux ne peuvent-ils pas servir à autre chose ? Ils confirment, après l'étude de Claire Blanche-Benveniste et André

Chervel (voir bibliogr. 2), «la concentration extraordinaire des règles phoniques» de l'orthographe (p. 27). Une fois adopté le point de vue fonctionnel, le seul en la matière à faire avancer en même temps la recherche théorique et les efforts pratiques, ne trouve-t-on pas dans ces travaux mêmes un relief statistique qui manquait jusqu'ici et qui permet de choisir avec plus d'assurance la variante orthographique à réserver pour chaque phonème dans une graphie nouvelle ? On hésitera moins désormais à conserver les lettres traditionnelles, à faire l'économie de caractères nouveaux (type Alphabet Phonétique International), dont l'usage se justifie pour des besoins spéciaux, mais heurterait inutilement les habitudes.

## B. L'essansiel è de prouvé 1 mouvman an marchan.

1. N è-t-il pas dézormé tècnicman possible de pratiqé un sistèm de transcripsion univoc pour le scripteur (1), fonolojic dan son prinsip mè souple (2), unitèr mè pas inpèrialist (3), n èyan recour q a dès lètr ou a dè group de lètr utilizé an ortograf, consèrvan égalman lèz abitud de miz an paj, de ponctuation é de découpañ an mo (4), ne prétandan paz éliminé brutalman l ortograf, mè la concursé pandan quelqé jénérassion, avan de la ranplassé... san violanse ?

Com on voi, un tel compromi, néssèssèr pour fassilité la coègzistansè dè deu sistèm, ofr une grande comodité o scripteur san créé de difficulté notable pour le lècteur. Il ne fo pas grossir l'importansè, mè pour lèz anfan, dèz intèrfèransè antre lè deu sistèm : on peu an mèmm tan écriv (é lir) an grafi nouvèl é lir (é écriv) an ortograf. n è-s pa déjà se qe nos anfan tandt à fèr ?

Il ne s'aji pa d'abandoné toute norme, mè d'an chanjé pour une mèyeur. Pour se fèr, lèz arbre ne doiv pa nou caché la forè. d'une par, l'indispensable miz o poin de sèt outi ne peu plu remètr en qestion lè prinsip qi le fonde (voir l'article de baz d'André Martinet : bibliogr. 1). D'otre par, qant on veut évité qe la grafi nouvèl soit ilizible pour lè jénérassion ne conèssan qe l'ortograf (5), on abouti néssèssèrman a un sistèm de compromi don lé variante difèr peu antr èl : comparé par egzanple sèl q'illustre A. Martinet p. 78 é 79 de l'article cité, sèl qe pratic la revu *Néos* (voir bibliogr. 3), sèl q' a miz o poin la commission spèssializé du mouvman Freinet (voir bibliogr. 4) é sèl don je propoz une aplicassion issi. Pourvu q'on se donne un langaj comun, s'èt-a-dir un cadre linguistic rigoureu, il ne sanble paz impossible dézormè de se mètrè d'acor sur une solussion comune, antre «spèssialist» é «non-spèssialist». Il ne rèste gèr an èfè de choiz importanz à fèr qe sur quelqé poin : pour l'èssansiel de la transcripsion, s'èt-a-dir pour lè son distinctif, la notassion de /k/, de /s/ antre voyèl é de /i/ + /è/ ; sèl dè fonèm an ca de neutralizassion ; sèl dè divèrjanse fonolojic antre groupz inportan de francofone (le problèm du fransè di méridional, notaman) ; pour la qestion, relativman mineur, dèz e muè é dè lièzon san valeur distinctif, le choi antr une notassion invariable (sèl de l'ortograf ou une otre plu coèrante ?) é une notassion qi tandrèt a reflété lé prononsiassion réèl (solussion qe j'èssèy issi é qe la comission Freinet recomande, mè dan dè tèrme qi rèste, je croi, a prèssizé).

(1) Une seule variante grafic pour chac son distinctif danz un contècste doné (/u/ + /a/ se transcri oi ; partout ayeur, /u/ se transcri ou é /a/ se transcri a ; de mèmm /k/ se transcri q devan e é i ; partout ayeur, il se transcri c).

(2) Le sistèm apliqué issi admè, sanz i obligé, la transcripsion dèz «e muè» prononsé é dè lièzon fète (divèrjanse possible selon lè contècste, lè dicsion poétic ou d'insistansè, lè prononsiassionz individuel) ; il prèscri sèrtèn redondansè, a titre tranzitoir, pour limitè, a la lectur, le nombre dèz intèrfèransè du oz abitudz ortografic (-ss- «pour mintenir s sour», -e «pour fèr prononsé la consone prèssédante», acsan mintenir sur e (mèmm an ca de distribussion complèmantèr...).

(3) Je transcri si-dessu un parlé an gro parizien. Lé particularité d'origine fonolojic d'un parlé tré répandu come le fransè di méridionale, influansé par l'ocsitane, seré transcrit d'une manière égaleman sistématique.

(4) Dan la transcripsion prèzanté issi, l'absansè d'apostrof tient a la non-obligassion de noté lèz e muè ègzijé par l'ortograf. Sète solussion consèrn un poin a aprofondir, com je le signal plu ba.

(5) On sè qe l'*Alfonic*, sistèm établi par A. Martinet lui-mèmm, prèzante sèt inconvenian, mè sa destinassion premièr n è paz idantic a sèl de la grafi propozé issi (voir bibliogr. 1 bis).

(6) L'oteur a di un peu plu o se q' il antan par «lettré» : «Le «lettré» peut être défini comme celui qui manie avec égale facilité la norme graphique et la norme phonique ; le non-lettré est celui qui parle la langue «parfaitement», c'est-à-dire à la satisfaction de son entourage, mais qui, à des degrés divers, ignore certains aspects de la norme graphique. L'enfant qui vient d'apprendre à lire est le type même du non-lettré» (bibliogr. 1, pp. 71-72).

2. Danz une tèl pèerspèctiv, il s'aji non seulman de construire un otr outi, mè surtout d'inpozé le droi de s'an sèrvir. Car s'è sur le plan de la pratic sossial qe la lute se situ essansielman.

Pour ne parlé que de «seu qi on le savoir», une analiz dè forse an prèzansè dégjèrè san doute l'ostilité profonde de la plupar dè «lètré» a toute grafi qi soi trop évidaman a la portè de tous... A. Martinet le notèt il i a diz an : «Ce qui dévaloriserait, aux yeux de beaucoup, un tel projet, est le fait qu'il aboutit précisément à une graphie d'«illettré» (6). Une orthographe strictement phonologique... est trop hermétique pour suggérer l'inculture. Mais dès qu'on sacrifie à la tradition, les graphies proposées deviennent des caricatures, ce qui les déconsidère irrémédiablement» (mèmm réfèransè, p. 79). De se poin de vu, l'inpèssion de caricatur jou otan contre lè plus timidz amèliorassion qe contr une grafi francheman nouvèl. Aprè tou, lè deu démarche ne s'opoz paz an èl-mèmm : s'è seulman sur le plan de la pratic sossial qe, tro souvan, amèlioré l'ortograf implic q'on l'acsèpte pour l'èssansiel. Il rèste q' il è difissil de convaincre dè «lètré» bien intansioné que tou projè de démocratisé une cultur élitist èt an lui-mèmm contradictoir...

Il vo mèu anployé son ènèrji a difuzé lèz informassion util, a démonté lè condissioneman qi fon de l'ortograf un domèn tabou, a araché le «problèm de l'ortograf» o spèssialistè — linguiste, grafémolog, pédagogz ou politissien — pour le randr oz uzajé, dir a tous, anfan é adulte, q'on lute pour une grafi nouvèl, é pourcoi. Paralèlman a sèt acsion d'informassion, ne paz atandr un impossibl acor jénéral, ni la permission dèz otorité, ni le soutien dèz assossiassion qi on pignon sur ru, pour pozé dè comporteman nouvo, se mètr a écriv crocan, retourné la situassion an fezan d'un onteu «savoir minimom», d'une «grafi d'illettré», la revendicassion de tous, l'ansègné oz enfan avan le sistèm ofissiel.

La situassion n'è pa si bloqué q'on le croi jénéralman. Il egziste dèz individu, dè group, dè revu, dè journo, é pa seulman dan le milieu ansègnan, qi peuv se mobilizé pour une grafi comod. Lè technocratz eu-mèmm, o non de la chasse o gaspi... (On éconómizé dèz ané d'ansègneman gramatical a finalité ortografic !). An tou ca, lè fam se son batu pour inpozé l'abrogassion de la loi de 1920, on se ba dan l'ézagone pour avoir le droi de parlé sa lang cant èl è minoritèr, lèz uzajé se prèn parfoi an min pour inpozé leur droi : on n'évitra pa de luté pour qe le fransè populèr s'écriv. A chac individu, a chac group, de voir se q' il peu fèr dan se sanse.

François SEBASTIANOFF  
Collège Jeanne-de-la-Treille

## BIBLIOGRAPHIE

1. André MARTINET, *Le français sans fard*, P.U.F. 1969. Pages 69 à 90, chap. V : «La réforme de l'orthographe française d'un point de vue fonctionnel» (article de base, où l'auteur donne et commente un exemple de chaque type de solution envisageable).
- 1 bis. André MARTINET, «Un graphie phonologique à l'école», dans *Etudes de linguistique appliquée* n° 8, oct.-déc. 1972. (On trouvera les comptes rendus de cette expérience dans *Alfonic*, publication dont les numéros sont disponibles à l'I.N.R.D.P., 29 rue d'Ulm, 75005 Paris et au Laboratoire de Phonologie Appliquée, Université Descartes, 12 rue Cujas, 75005 Paris.)
2. Claire BLANCHE-BENVENISTE et André CHERVEL, *L'Orthographe*, Maspéro, 1969. Réédit. 1974. Pages 207 à 223, chap. IV : «Vers une nouvelle écriture».
3. *Néos*, revu antièreman rédjé an ortographe rasionèle populèr. Adrèssè postale : Néos, A l'Etoile Verte, 06130 Grasse. (Le code utilisé est très voisin de celui du mouvement Freinet, v. bibliogr. 4.)
4. Commission de réforme de l'orthographe de l'I.C.E.M., auteur du dossier pédagogique : «L'Orthographe populaire» dans *L'Éducateur* (pédagogie Freinet), 49<sup>e</sup> année, n° 4, 10 nov. 1976. (Dossier complet et n'exigeant pas de connaissances théoriques particulières, sur le code proposé par la commission, avec références aux tentatives antérieures).
5. Claire BLANCHE-BENVENISTE, «La pelle à godets ou les ravages de l'orthographe dans le technique court» dans *Le français aujourd'hui*, n° 48, déc. 1979, pp. 33 à 39.
6. François SEBASTIANOFF, «Du mot au système, du système au fonctionnement social : une pratique consciente de l'orthographe» dans *Le français aujourd'hui*, n° 48, déc. 1979, pp. 40 à 54 et dans *La Brèche* (la pédagogie Freinet au second degré) n° 56, fév. 1980, pp. 3 à 10. (Erratum concernant cet article : dans le premier tableau, la grande accolade doit s'arrêter avant le s de pluriel).